

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Canalisation de gaz DN250-Parempuyre-Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme-Pour avis en application des articles L123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme-

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La canalisation de transport de gaz naturel, intégrée au réseau de la société TIGF (Total Infrastructure Gaz de France), reliant en antenne Saint Médard en Jalles à Ludon Médoc, franchit en aérien le ruisseau le Despartins en limite des communes de Ludon Médoc et Parempuyre.

TIGF envisage de supprimer la liaison aérienne du ruisseau Le Despartins et de la remplacer par une déviation franchissant le ruisseau en souterrain.

Le projet présenté par TIGF a pour objet la réalisation d'une déviation permettant la continuité de l'exploitation de l'antenne Saint Médard en Jalles-Ludon Médoc. Celle-ci est constituée d'une canalisation enterrée en tubes acier d'une longueur d'environ 300 m, raccordée en amont et aval du ruisseau sur la canalisation existante.

La portion de canalisation concernée par le projet de déviation est située pour partie sur la commune de Parempuyre, lieu-dit Boisgrand, pour une longueur d'environ 200 m, dans un secteur affecté d'une servitude d'espace boisé classé à conserver (EBC) dans le PLU de la CUB.

Ceci nécessite donc la mise en compatibilité du PLU avec le projet.

Celle-ci consiste à :

- la suppression d'une bande d'EBC d'une superficie d'environ 1200 m², correspondant à l'emplacement de la déviation, sur les parcelles AC5p, 6p et 8p.

Les documents du PLU mis en compatibilité sont :

- la planche graphique n°8 : suppression EBC

Une enquête publique s'est déroulée du 9 juin au 9 juillet 2009 portant conjointement sur l'autorisation de transport de gaz, la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la demande de mise en compatibilité du PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur l'emprise de la canalisation projetée DN 250 Saint Médard en Jalles – Ludon médoc à la traversée de la Jalle du Despartins.

La demande d'autorisation de transport de gaz et la déclaration d'utilité publique des travaux de modification de la canalisation DN 250 ont également obtenu un avis favorable.

La commune de Parempuyre n'a pas d'observation à formuler sur ce dossier.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les documents suivants présentés par monsieur le Préfet conformément aux dispositions des articles L 123-16 et R 123-23 du code de l'urbanisme, à savoir :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- le dossier de mise en compatibilité du PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. MICHEL LABARDIN